

Plan Local d'Urbanisme de
RICHEMONT



Plan des servitudes

Echelle : 1/5000e

4.5

APPROBATION DE L'ELABORATION DU P.L.U.
PAR LE C.C.M. DU : 10 septembre 2009
APPROBATION DE LA 1^{ère} REVISION DU P.L.U.
PAR LE C.C.M. DU : 24 mars 2016
*Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 24 mars 2016.*
Le Maire

Atelier A4 architecture et urbanisme durables
10 rue de la République - 54100 RICHEMONT
Tél : 03 83 33 33 33 - Fax : 03 83 33 33 34
Email : atelier@ateliera4.fr - ateliera4.com

LEGENDE

BoisForêt : Protection des bois et forêts soumis au régime forestier

AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales :

- périmètre éloigné
- périmètre rapproché

EL3 (servitudes de halage et de marche pied) : le long de la Moselle et du canal des mines de fer de la Moselle (CAMIFEMO)

PPRI (Plan de Prévention des Risques Naturels - Inondations) : se référer à la pièce n°4.9 du dossier de P.L.U.

PPRI (Plan de Prévention des Risques Technologiques) : se référer à la pièce n°4.10 du dossier de P.L.U.

14 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - Réseau 20 000 volts

14 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - Réseau > 50 000 volts (+ bandes incompatibles avec le classement en "Espaces Boisés Classés")

INT1 : Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis (protection sanitaire de 35m ou sous-sols, affouillements et puits sont interdits)

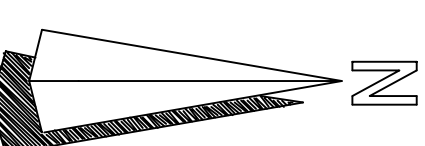
T1 : Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer (zone en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes créées au profit du domaine public ferroviaire)

T7 : Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, aérodrome de Metz-Frescay (servitudes à l'extérieur des zones de déagagement concernant des installations particulières)

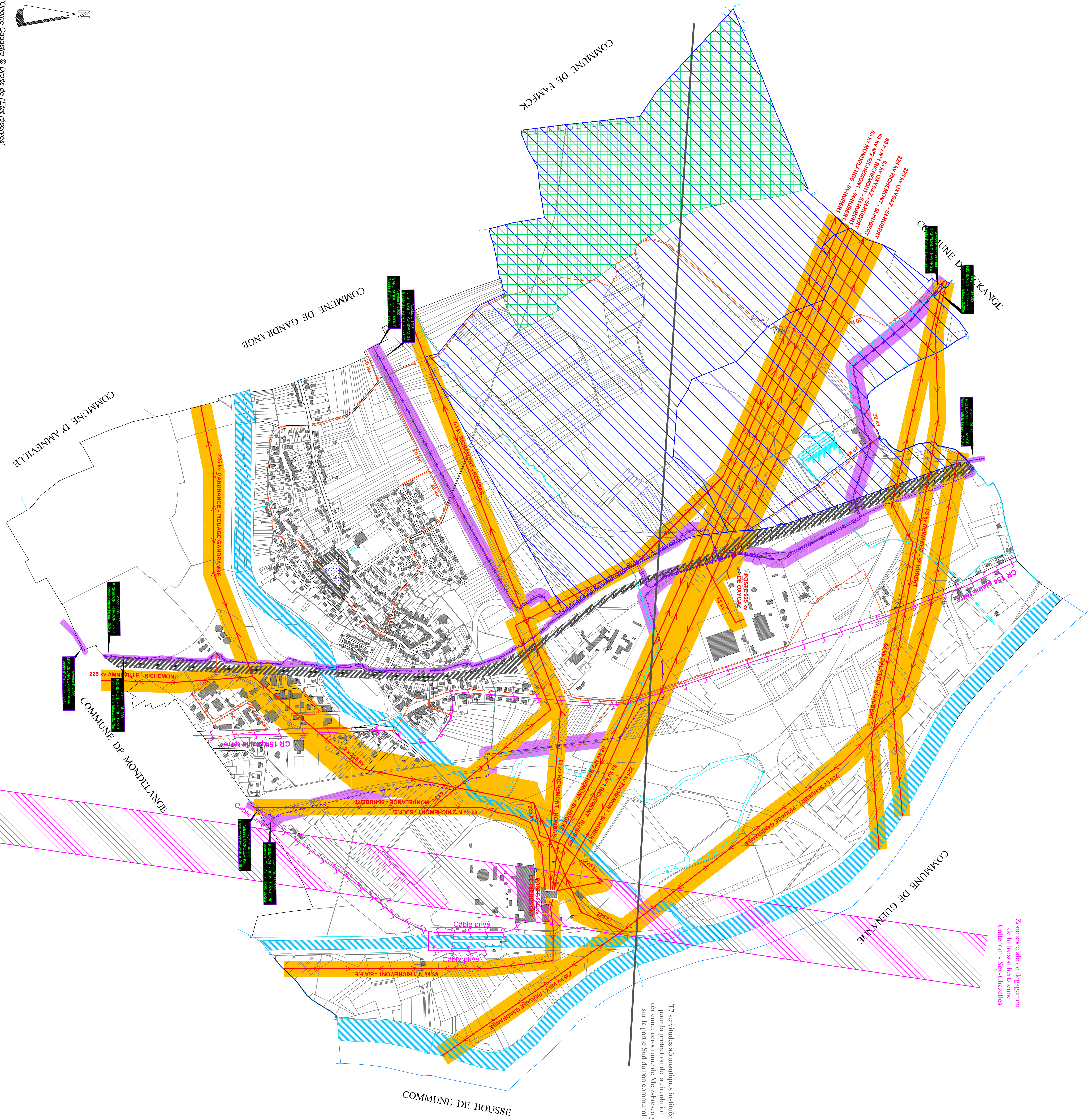
PT2 : Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

Câbles de télécommunication : servitude non aedificandi de 1,5m de part et d'autre de l'axe du câble

Canalisations de transport de gaz industriels sous pression Air Liquide (oxygène, azote) et ArcelorMittal (argon) + distances de sécurité des zones de dangers



Tracés approximatifs, reportés pour information.
S'adresser aux services et concessionnaires responsables pour obtenir les
Tracés exacts des servitudes.



Zone spécifique de déagagement
de la liaison hextracame
Catenon - Scy-Chazelles

T7 servitudes aéronautiques instituées
pour la protection de la circulation
aérienne, aérodrome de Metz-Frescay,
sur la partie Sud du ban communal